

DECLARATION : LA CRISE FINANCIERE MONDIALE ET LES CREDITS A L'EXPORTATION

Les membres de l'OCDE qui fournissent des crédits à l'exportation publics à l'exportation, le Brésil, l'Estonie, l'Indonésie, Israël, la République populaire de Chine, la Roumanie, la Slovénie, ainsi que la Commission européenne, le FMI, la Banque mondiale, la SFI, l'AMGI, l'OMC (ci-après dénommés « les gouvernements et les institutions participantes ») et l'*International Union of Credit and Investment Insurers* se sont réunis à l'OCDE pour examiner les faits nouveaux concernant le financement du commerce et des exportations pour les transactions à court terme ainsi que pour les biens et projets d'équipement, dans le contexte de la crise économique et financière mondiale et des résultats du Sommet du G20, tenu à Londres le 2 avril 2009.

Les gouvernements et institutions participantes :

- Se félicitent de l'engagement pris aux points 5 et 22 du Communiqué du G20 de « mettre à disposition au moins 250 milliards de dollars sur les deux prochaines années pour soutenir le financement du commerce par l'intermédiaire des agences de crédit à l'exportation et d'investissement et des banques multilatérales de développement ». Cet engagement vient étayer la Déclaration de l'OCDE de novembre 2008 sur les crédits à l'exportation et la crise financière, dans laquelle les gouvernements, la Communauté européenne et l'OMC ont confirmé leur engagement renforcé de continuer à agir en partenaires fiables des exportateurs et des banques de financement et se sont déclarés déterminés à maintenir leur soutien aux crédits à l'exportation et à assurer que des capacités suffisantes sont disponibles pour soutenir les flux commerciaux internationaux.
- Conviennent que le redressement des flux commerciaux mondiaux est indispensable à la reprise plus large de l'économie internationale et à la réalisation d'une croissance durable. La contraction récente des volumes commerciaux est attribuable à des forces récessionnistes et à la paralysie des marchés financiers, qui ont conduit au recul de l'offre et à la hausse du coût des financements commerciaux sur les marchés privés, aussi bien pour les transactions à court terme que pour les projets intéressant les biens d'équipement, les services et l'infrastructure, qui donnent généralement lieu à des crédits publics à l'exportation. Cette évolution risque, à son tour, de réduire encore davantage les financements des échanges et des exportations, en particulier pour les marchés émergents et les pays en développement.
- Reconnaissent que les mesures qui ont déjà été prises, ainsi que l'engagement du G20, devraient permettre d'assurer l'augmentation de l'offre de crédits à l'exportation aussi bien à court terme qu'à moyen et à long termes, surtout vers les marchés émergents et les pays en développement, afin d'appuyer les investissements nécessaires aux efforts en faveur d'une reprise économique durable. Parmi les autres mesures qui pourraient être envisagées figure la coopération entre les agences de crédit à l'exportation et les banques multilatérales de développement, notamment pour le renforcement des dispositifs de réassurance.
- Conviennent que toutes les mesures doivent rester en place jusqu'à ce que les conditions du marché s'améliorent et qu'elles doivent être compatibles avec leurs obligations internationales respectives et avec de saines pratiques de souscription des risques.

Les gouvernements et institutions participantes reconnaissent que la mise en œuvre de ces mesures doit se faire de façon concertée et, à cette fin, conviennent de se réunir régulièrement à l'OCDE pour échanger des informations sur les actions qu'ils ont eux-mêmes engagées, pour appuyer l'initiative du G-20 dans le domaine du financement du commerce et pour assurer la continuité du financement des exportations à moyen et à long termes.

Les gouvernements et institutions participantes invitent les autres fournisseurs de crédit publics à l'exportation à se joindre à cette déclaration.

Le 22 avril 2009
OCDE, Paris